

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit administratif (4DR1003)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 4 ph	oral: 20 min	12
Préalable au master en droit	Cours: 4 ph	oral: 20 min	12

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps, Semestre Automne

Equipe enseignante:

Prof. Valérie Défago Gaudin, Tifenn Beuret, Assistante-doctorante, Alen Udovcic, Assistant-doctorant

Objectifs:

A l'issue du cours, les étudiants seront en mesure d'identifier les différents moyens d'action de l'Etat.

Ils seront capables de maîtriser les grands principes du droit administratif et de les appliquer à ces situations concrètes.

Ils pourront résoudre un cas pratique en appliquant la séquence rigoureuse des questions pertinentes pour aboutir à une analyse complète.

Contenu:

Le droit administratif est la branche du droit régissant l'organisation et l'activité de l'Etat. Son objet est de déterminer les structures administratives, l'étendue et les modalités d'exécution des tâches publiques, les moyens d'action de l'Etat et les procédures devant être suivies par celles-ci. Cette branche du droit a la particularité d'être extrêmement vaste quant aux matières qu'elle touche et de reposer dans le même temps sur des fondamentaux qui guident l'organisation et l'activité étatique et régissent les prétentions que les administrés peuvent faire valoir le plan subjectif.

La partie du cours consacrée au droit administratif général (organisation de l'Etat, moyens d'action, grands principes, procédure) occupe le semestre d'automne et la moitié du semestre de printemps. La partie dite spéciale du cours présente la manière dont s'expriment les instruments généraux d'action de l'Etat dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de la fonction publique cantonale. Par ailleurs, un accent est mis tout au long de l'année sur le lien avec les connaissances acquises dans le cours de Droit constitutionnel de première année, en ce qui concerne tout particulièrement les institutions.

Le cours, obligatoire dans le cursus de Bachelor, offre une première formation pour les étudiants et futurs praticiens qui seront inmanquablement confrontés dans leur pratique à des actes de l'administration, quel que soit le domaine dans lequel ils exerceront. Les connaissances acquises sont également, de manière plus générale, indispensables pour comprendre les enjeux politiques et économiques de l'action de l'Etat dans quelque domaine que ce soit.

Forme de l'évaluation:

L'examen est oral et dure 20 minutes, précédé d'un temps de préparation. Il consiste en la résolution d'un cas pratique.

Documentation:

P. Zen-Ruffinen, Droit administratif, partie générale et éléments de procédure, 2e édition, Neuchâtel 2013 (vendu par l'ANED). Présentations Powerpoint et cas pratiques mis en ligne.

Pré-requis:

Pas de prérequis

Forme de l'enseignement:

L'enseignement hebdomadaire est donné sous la forme de deux cours de deux heures. Le cours est dispensé sous la forme d'exposés ex cathedra pour la présentation de la matière et sous la forme de résolution de cas pratiques tirés de la réalité pour illustrer les propos. Un accent particulier sera mis sur les liens entre les différents chapitres du cours. Les exercices interdisciplinaires en droit public font partie intégrante de la matière.

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit administratif (4DR1003)